



Garde du nom marital lors du divorce et retour en arrière.

Par **vince262**, le **19/09/2016** à **16:49**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 2009 ... et remarié en 2015.

Mon ex-femme continue d'utiliser mon nom, je lui ai donné l'autorisation lors du jugement du divorce.

Seulement voilà, maintenant que je suis remarié, cette situation me gêne.

Est il possible de faire en sorte que mon ex-femme arrête d'utiliser mon nom ? Cela m'ennuie de voir mon épouse confronté aux quiproquos engendrés par cette situation.

J'ai lu qu'en cas de remariage cet accord donné lors du divorce était annulé ... mais remariage de qui ?

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **19/09/2016** à **16:57**

bonjour,

dans votre cas c'est le remariage de celui qui a conservé l'usage du non de son ex-conjoint donc si votre ex-épouse se remariait.

vous pouvez demander au JAF que soit révoqué l'autorisation que vous avez donné si votre ex fait un usage abusif de votre nom.